

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 26 MARS 2018
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 19 mars deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	DELVAUX Eric	Présent			
2	SEURON Jean	Présent			
3	BETREMA Nicole	Présent			
4	HAYE Philippe	Présent			
5	REGNIEZ Claude	Présent			
6	MUYS Vincent	Présent			19h05
7	HASSELIN Carine	Excusé			
8	BLIMER Ludovic	Présent			
9	NORTIER Isabelle	Absent			
10	CARNELOS Rebecca	Absent			
11	TISON Sophie	Présent			
12	LE PESSEC Christine	Présent	Procuration		
13	VANDERSCHILT Jean-Yves	Excusé		LE PESSEC Christine	
14	COLEAU Olivier	Présent			
15	LUSSIEZ Fabien	Absent			

Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers excusés	1
Nombre de conseillers absents	0	Nombre de voix	11

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
 Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la réhabilitation de la cantine.

L'ajout de point est validé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Arrivée de Vincent MUYS à 19h05.

1. DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA REHABILITATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décomposition en 2 phases de l'opération de Réhabilitation de l'école et de la cantine :

- Phase 1 : Réhabilitation de l'école et de la cuisine de la cantine
- Phase 2 : Réhabilitation complète de la cantine

Concernant la phase 1, le plan de financement a été finalisé par les retours positifs des demandes de subventions. Le marché de travaux (décomposé, pour mémoire, en 3 tranches) est en cours d'exécution.

La Phase 2 a fait l'objet d'une consultation des entreprises. Le montant total des offres s'établit à 578.695,28 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter de l'Etat une Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants	%
Travaux	578 695,28 €	Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local	231 478,11 €	40,00%
		CAPH : Fonds de concours	173 608,58 €	30,00%
		Commune	173 608,58 €	30,00%
TOTAL	578 695,28 €	TOTAL	578 695,28 €	100,00%

Décision du Conseil municipal :

Par 9 voix Pour et 2 Abstentions (Christine LE PESSEC et Jean-Yves VANDERSCHILT par procuration), le Conseil :

- **Approuve le plan de financement proposé**
- **Sollicite une Dotation de Soutien à l'Investissement Local**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2. PREPARATION BUDGETAIRE

- Résultat de l'exercice 2017 : l'autofinancement demeure élevé mais baisse

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Dépenses / recettes nettes	919 886,11	1 093 657,99	173 771,88
Résultat antérieur reporté		546 825,90	546 825,90
Résultat de clôture	919 886,11	1 640 483,89	720 597,78
Investissement			
Dépenses / recettes nettes	163 364,53	253 285,03	89 920,50
Résultat antérieur reporté	49 028,88		-49 028,88
Résultat de clôture	212 393,41	253 285,03	40 891,62
Reste à Réaliser	524 815,56	167 532,45	-357 283,11
Résultat cumulé	737 208,97	420 817,48	-316 391,49
Ensemble			
Dépenses / recettes nettes	1 083 250,64	1 346 943,02	263 692,38
Résultat antérieur reporté	49 028,88	546 825,90	497 797,02
Résultat de l'exercice	1 132 279,52	1 893 768,92	761 489,40
Reste à Réaliser	524 815,56	167 532,45	-357 283,11
RESULTAT CUMULE	1 657 095,08	2 061 301,37	404 206,29
	CCAS		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Dépenses / recettes nettes	5 122,37	8 051,47	2 929,10
Résultat antérieur reporté		7 206,22	7 206,22
Résultat de clôture	5 122,37	15 257,69	10 135,32
Investissement			
Dépenses / recettes nettes	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	0,00	0,03	0,03
Résultat de clôture	0,00	0,03	0,03
Reste à Réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,03	0,03
Ensemble			
Dépenses / recettes nettes	5 122,37	8 051,47	2 929,10
Résultat antérieur reporté	0,00	7 206,25	7 206,25
Résultat de l'exercice	5 122,37	15 257,72	10 135,35
Reste à Réaliser	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	5 122,37	15 257,72	10 135,35

BUDGET ANNEXE COMMERCES			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Dépenses / recettes nettes	21 040,03	61 491,10	40 451,07
Résultat antérieur reporté		48 785,28	48 785,28
Résultat de clôture	21 040,03	110 276,38	89 236,35
Investissement			
Dépenses / recettes nettes	77 714,36	260 159,39	182 445,03
Résultat antérieur reporté	187 089,16		-187 089,16
Résultat de clôture	264 803,52	260 159,39	-4 644,13
Reste à Réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	264 803,52	260 159,39	-4 644,13
Ensemble			
Dépenses / recettes nettes	98 754,39	321 650,49	222 896,10
Résultat antérieur reporté	187 089,16	48 785,28	-138 303,88
Résultat de l'exercice	285 843,55	370 435,77	84 592,22
Reste à Réaliser	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	285 843,55	370 435,77	84 592,22

L'épargne nette s'établit, pour l'exercice 2017, à 78.288,73 euros contre 111.475, 41 euros pour l'exercice 2016.

Cette baisse est essentiellement la conséquence d'augmentations de charges subies et de la réduction continue de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le besoin de financement en investissement apparaissant au résultat de clôture du budget principal traduit, pour l'essentiel, l'exécution en cours des travaux de réhabilitation de l'école.

A court terme, celui-ci est largement couvert par l'excédent de fonctionnement.

La projection actualisée à horizon 2019 fait apparaître une marge de manœuvre financière prévisionnelle de 374.000 € et une épargne nette négative dès 2018.

Or, le besoin prévisionnel de financement en investissement s'élève, pour la même période, à 611.697,59 euros.

Ces éléments amènent la municipalité à poursuivre la stratégie suivante :

- Priorité à l'investissement, notamment la réhabilitation de l'école et de la cantine
- Réalisation parcimonieuse des investissements, à la mesure des moyens financiers mobilisés
- Rigueur budgétaire en fonctionnement, l'épargne nette étant encore fragile.

Dans le cadre de la rigueur budgétaire en fonctionnement, compte tenu, d'une part, de la mise en cause des contrats aidés, et d'autre part, du retour à la semaine d'école de 4 jours, les services feront l'objet

d'une nouvelle réorganisation, se traduisant notamment par une réduction des effectifs parmi les contrats aidés.

M. Olivier COLEAU suggère de solliciter les ateliers d'insertion pour les travaux d'espaces verts.

Monsieur le Maire indique que cette hypothèse sera étudiée, comme toute autre piste d'optimisation.

3. REVISION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRACOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les grilles tarifaires mises en place pour les accueils financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) obéissent aux règles d'élaboration dictées par la CAF.

La CAF est venue compléter ses exigences en la matière et demande, en conséquence, à la commune d'actualiser sa grille tarifaire pour les accueils extrascolaires.

Il est demandé de mettre en place un tarif différencié avec un minimum de 3 paliers, non-seulement pour les inscriptions des Avesnois, mais également pour les inscriptions des personnes résidant hors de la commune et pour la garderie.

Par ailleurs, suite au vote des parents et à la délibération adoptée pour un retour à la semaine d'école de 4 jours, il convient d'adapter la grille tarifaire des activités périscolaires, conformément au choix des parents et de manière à stabiliser le coût à charge de la commune pour ce service.

En conséquence, la grille tarifaire proposée pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs des vacances) est la suivante :

Avesnois					
Quotient familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant	Camping 8-14 ans	Garderie
	Tarif à la semaine				Tarif à l'heure
de 0 à 202 €	27,50 €	26,50 €	25,50 €	35,50 €	0,40 €
de 203 € à 465 €	30,50 €	29,50 €	28,50 €	38,50 €	0,45 €
plus 465 €	31,50 €	30,50 €	29,50 €	39,50 €	0,50 €

Extérieurs					
Quotient familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant	Camping 8-14 ans	Garderie
	Tarif à la semaine				Tarif à l'heure
de 0 à 202 €	33,50 €	32,50 €	31,50 €	41,50 €	0,50 €
de 203 € à 465 €	36,50 €	35,50 €	34,50 €	44,50 €	0,55 €
plus 465 €	37,50 €	36,50 €	35,50 €	45,50 €	0,60 €

Par ailleurs, la grille tarifaire proposée pour les activités périscolaires est la suivante :

Quotient familial	Tarif horaire indivisible
de 0 à 202 €	0,90 €
de 203 € à 465 €	0,95 €
plus 465 €	1,00 €

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Adopte les nouvelles grilles tarifaires proposées**
- **Dit que les tarifs des accueils extrascolaires s'appliqueront aux inscriptions à l'accueil de loisirs de juillet 2018 et aux suivants**
- **Dit que la grille tarifaire des activités périscolaires s'appliquera à compter de la rentrée scolaire de 2018**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4. REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'HIVER 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de remboursement d'inscription de reçue de M. et Mme NEVE suite à l'absence totale de leur fille Naomie à l'accueil de loisirs organisé du 26 février au 02 mars 2018.

Décision du Conseil Municipal :

- **Vu le Règlement des accueils de loisirs organisés par la commune**
- **Vu la lettre demande de remboursement**
- **Vu les justificatifs produits à l'appui de la demande de remboursement**
- **Vu le reçu de paiement et le RIB joints à la demande de remboursement**

Le Conseil, à l'unanimité :

- **Constate la complétude du dossier de demande de remboursement, permettant son instruction sur le fond**
- **Dit que la demande de remboursement est conforme au Règlement**
- **Dit que les pièces produites à l'appui de la demande de remboursement permettent d'attester du caractère de force majeure des faits entraînant la demande**
- **Décide, en conséquence, de rembourser M. et Mme Nève de l'intégralité des sommes versées pour l'inscription de leur fille, soit 31,50 euros**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

5. CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

Monsieur le Maire propose, afin de favoriser l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires, de conclure une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), permettant d'accepter le règlement des inscriptions sous la forme de Chèques Vacances.

Les frais de gestion prélevés par l'ANCV sont de 1%, assortis d'un plancher de 2 euros.

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Approuve la convention proposée avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, tout autre document, et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

6. AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DES CHEQUES EMPLOIS SERVICES UNIVERSELS (CRCESU)

Monsieur le Maire propose, afin de favoriser l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires, d'affilier la commune du Centre de Remboursement des Chèques Emplois Services Universels (CRCESU).

Les frais d'inscription sont de 40 euros HT et les frais de traitement sont de 7 euros HT par remise de titres.

Décision du Conseil Municipal :

- **Vu les frais d'inscription et de traitement annoncés, le Conseil, à l'unanimité :**
- **Estime des charges fixes trop élevées au regard du volume potentiel à traiter**
- **Refuse, en conséquence, l'affiliation de la commune au CRCESU**
- **Modifie, en conséquence, le Règlement des accueils de loisirs et l'acte constitutif de régie relatif aux inscriptions aux accueils de loisirs**

7. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche co-constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, permettant d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux du territoire et de définir les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique est la clé de voûte du PLUi. Il est la feuille de route du territoire à l'horizon 2030 dans lequel sont inscrites ses ambitions ainsi que ses objectifs.

Après un premier débat en Conseil Communautaire le 06 février 2017 sur les grandes orientations du PADD, une version plus développée a été présentée en Conférence Intercommunale d'Urbanisme le 28 novembre 2017 puis débattue en Conseil Communautaire le 11 décembre 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, il convient que l'ensemble des conseils municipaux des communes membres débattent à leur tour sur les orientations générales du PADD.

A cette fin, le projet de PADD et un document synthétique communiqués par la CAPH ont préalablement été diffusés aux conseillers municipaux par la mairie.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières

- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

La Porte du Hainaut – Une mine de talents

- Axe 3 : Etre innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, « bassin de vie » majeur de la Région Hauts-de-France

Rapport du débat au sein du Conseil Municipal :

Mme Christine LE PESSEC estime que les orientations du PADD n'apportent rien à Avesnes-le-Sec ni aux petites communes.

Ainsi, ce document ne prévoit aucune desserte nouvelle de la commune par les transports en commun, le traitement des entrées de village est uniquement ciblé sur les entrées de village dites « intéressantes » ; dès lors, il y a lieu de s'interroger sur les critères permettant de qualifier une entrée de village d' « intéressante ».

Enfin, les actions prévues apparaissent trop centralisées, notamment sur Wallers-Arenberg et Saint-Amand-les-Eaux.

Ainsi, en conclusion, Mme LE PESSEC estime que la commune d'Avesnes-le-Sec n'existe pas dans ce document.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune d'Avesnes-le-Sec :

- Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunale de La Porte du Hainaut,
- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

8. CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR L'ACTION SOCIALE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la dissolution récente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

De ce fait, l'ensemble des attributions du CCAS reviennent à la commune et les décisions, notamment en matière d'aides individuelles relèvent désormais du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que cette dissolution a été décidée de manière à conserver dans le giron communal le pouvoir de décision.

Toutefois, la dissolution du CCAS entraîne également celle de son Conseil d'Administration, dont la composition assurait une représentativité satisfaisante des acteurs sociaux et, en conséquence, une réelle pertinence des décisions.

Afin de conserver les compétences des acteurs sociaux dans l'instruction des dossiers d'action sociale, Monsieur le Maire soumet au Conseil la création d'un comité consultatif, dédié à l'action sociale communale.

Ce comité permettra aux acteurs non-élus de siéger et de prendre part à l'instruction des dossiers, la décision appartenant toujours au Conseil municipal.

Mme LE PESSEC demande si cette configuration est adaptée au traitement des dossiers urgents. La réponse est positive, dans la mesure où le comité n'émet que des avis et n'est donc soumis à aucun formalisme.

Il est demandé de communiquer l'identité des membres pressentis.

Monsieur le Maire indique en réponse que le comité a vocation à rassembler les acteurs associatifs qui siégeaient au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Décision du Conseil municipal :

Par 10 voix Pour et 1 Abstention (Olivier COLEAU), le Conseil décide :

- **D'instituer un comité consultatif pour la durée du présent mandat**
- **De fixer sa composition à 6 membres**
- **De désigner comme membres : M. Eric DELVAUX, Mme Nicole BETREMA, M. Edouard POPIEUL, Mme Christelle TAVARES, Mme Marlène DAVOINE, Mme Evelyne LAHEYNE**
- **De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout dossier d'action sociale communale.**

9. CREATION D'UNE COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la conclusion d'un avenant au lot Electricité du marché de travaux : « Réhabilitation de la cantine et réhabilitation thermique, extension de l'école Louis Aragon ».

Cet avenant concerne la mise en place d'un système de vidéosurveillance à l'école Aragon, pour un montant de 2.247,32 euros TTC.

11. QUESTIONS DIVERSES

➤ Ateliers numériques de la CAPH

Suite au désengagement de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) dans les espaces numériques de proximité (ENP), une nouvelle forme d'ateliers est mise en place.

Mme Bétréma indique que ces ateliers sont pris en charge totalement par la CAPH, les communes se positionnant sur la base du volontariat et ne fournissant que le local et le matériel ;

Il est demandé de faire part à la CAPH des ateliers sur lesquels la commune souhaite se positionner, pour le 15 avril. Le démarrage des ateliers est prévu pour septembre.

Le Conseil souhaite relayer la communication de ces ateliers dans le village.

➤ Bibliothèque participative

M. le Maire fait part au Conseil de la mise en place récente d'une bibliothèque participative sous la halle.

Mme LE PESSEC demande comment fonctionne cet équipement.

Le principe est simple : l'accès est libre et totalement gratuit. Chacun a la possibilité de déposer et prendre le (les) livre(s) qu'il souhaite.

Cette liberté est assortie de quelques règles de vie, telles que la prévention des dégradations ou encore la juste mesure dont chacun doit faire preuve dans les dépôts et retraits de livres.

➤ **Prochaine séance du Conseil municipal**

La prochaine séance du Conseil est prévue le 9 avril, compte tenu des impératifs de délai de vote du budget et de dépôt de demandes de subventions.

M. Olivier COLEAU demande si les documents budgétaires pourront être communiqués. Il est répondu par l'affirmative, comme à l'accoutumée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Eric DELVAUX.